

### Le Président

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L612-2, 613-1;  
Vu les articles D713-1 à D713-4 du code de l'éducation relatifs aux Instituts Universitaires de Technologie (IUT) ;  
Vu l'arrêté ministériel du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
Vu les propositions de la Directrice de l'IUT de Valenciennes ;

### Arrête

**Article 1 :** Madame Isabelle MASSA-TURPIN, directrice de l'IUT, est nommée en qualité de Présidente du jury d'examen des Bachelors Universitaires de Technologie pour l'année universitaire 2023-2024

**Article 2 :** Pour l'année universitaire 2023-2024, le jury regroupant les 9 départements de l'IUT est réparti de la façon suivante :

Commission Secondaire			
Départements	Chef du département	Personnalités Universitaires	Professionnels
GEII	M. Patrick CORLAY	M. Benoît DELPORTE	M. Gauthier RYCKEBOER M. Pierre COLON M. Hugues COPLEUX Mme Séverine TÉTIN-LHOTELLERIE M. Jean Louis LAGOUCHE
GIM	M. Christophe MARECHAL	M. Fahmi CHAARI M. Yannick DORDAIN Mme Audrey DUBRULLE	
GMP	M. Loïc LEZZANI	M. Olivier BRIEUX M. Sébastien COUPEAUX	
INFO	M. Julien VION	M. Thierry BAY	
MPH	Mme Christelle NIVOT	M. Joffrey CLARHAUT	
QLIO	M. Simon ENJALBERT	M. David LENGRAND	
Commission Tertiaire			
Départements	Chef du département	Personnalités Universitaires	Professionnels
GEA	Mme Sophie CORIOLAND	M. Laurent LEMAIRE M. Aurélien MALVACHE	M. Régis BRIET M. Julien CHAMPETIER M. Sébastien SARTIAUX
TC Vals	Mme Bérengère MANIEZ	Mme Valérie DELATTRE Mme Malia KEDJAR	
TC Cambrai	M. Laurent DEVIENNE	M. Martial DESBOULLEZ M. Christophe ROLAND	

**Article 3 :** Le présent arrêté est d'application immédiate et abroge l'arrêté précédent.

**Article 4 :** Le présent arrêté est soumis à publicité : il est affiché de façon permanente dans un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers au sein de l'Institut, et publié au recueil des actes réglementaires tenu par la Direction Générale.

**Article 5 :** La directrice et le responsable administratif de l'IUT sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 24 janvier 2023

Abdelhakim Artiba  
Président

Date de la publication : le

